Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20260702-ST02072026063-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	23	4	4	27

DATE DE LA CONVOCATION
25 juin 2026
DATE D'AFFICHAGE
25 juin 2026

L'An deux mille vingt-six, et le deux juillet à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, N. OGER, Y. AUFFRET, Y. BOISHARDY, B. CORGNET, M. TOUBOULIC, J.P. FONTAINE, P. BANNIER, M. CARREE, M.H. BANNIER, C. BURLOT, J. HAMON, M. LEBAS, J. LE LAY, M. LE GUILLOUX, H. LE PAJOLEC, L. FONTAINE, D. ALLAIRE, H. RENOUARD, F. LUSTENBERGER, T. MEST, M. VISDELOUP, C. MORIN.*

Absent(e)s excusé(e)s : *J.R. BANNIER, D. LE TURDU, H. BELOEIL, M. MAUTRAY.*

Pouvoirs : *J.R. BANNIER à V. ALLENO, D. LE TURDU à Y. BOISHARDY, H. BELOEIL à Y. AUFFRET, M. MAUTRAY à L. FONTAINE.*

Secrétaire de séance : *C. BURLOT.*

DELIBERATION N° 2026-063

CREATION DE POSTES

❶ Les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L 332-23 2° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Afin d'assurer le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'été et l'entretien des locaux communaux du 6 juillet 2026 au 21 août 2026, il est nécessaire de recruter 4 agents contractuels à temps non complet relevant de la catégorie C. Ces agents seront rémunérés sur le 1er échelon du grade d'Adjoint Technique soit l'indice brut : 367 - majoré : 366.

❷ Afin d'assurer le fonctionnement du service scolaire, périscolaire, entretien des locaux pour l'année scolaire 2026-2027, le Conseil Municipal est invité à autoriser le maire, sur le fondement de l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique, dans la limite des crédits prévus au budget et suivant les besoins du service, à créer 20 postes d'agents contractuels du 24 août 2026 au 23 août 2027.

Ces agents seront recrutés pour une période de 1 an maximum, sur une même période de dix-huit mois consécutifs, dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les services suivants :
- service scolaire,
- service périscolaire,
- service entretien…

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation sur les temps périscolaires, d'agent de restauration, d'entretien de locaux…, relevant de la catégorie C à temps complet ou à temps non complet.

Leur traitement sera calculé sur 1er échelon du grade d'adjoint technique ou d'adjoint d'animation soit l'indice brut : 367 - majoré : 366.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Vincent ALLENO,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de recruter 4 agents contractuels à temps non complet, dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, afin d'assurer le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'été et l'entretien des locaux communaux du 6 juillet 2026 au 21 août 2026. Ces agents seront rémunérés sur le 1er échelon du grade d'Adjoint Technique soit l'indice brut : 367 - majoré : 366.

DECIDE de créer 20 postes d'agents contractuels du 24 août 2026 au 23 août 2027, dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les services scolaire, périscolaire, entretien…afin d'assurer le fonctionnement du service scolaire, périscolaire, entretien des locaux pour l'année scolaire 2026-2027. Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation sur les temps périscolaires, d'agent de restauration, d'entretien de locaux…, relevant de la catégorie C à temps complet ou à temps non complet. Leur traitement sera calculé sur 1er échelon du grade d'Adjoint Technique soit l'indice brut : 367 - majoré : 366.

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

La Secrétaire de séance,
Chantal BURLOT,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL CÔTES-D'ARMOR